

P.V. n° 7 – réunion au Haillan

Présidence : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER - REPENTIN – SICOT.

Excusés : MM. AUBLANC - BOUDET – SISSAOUI – SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE FRANCE

4^{ème} Tour :

Match n° 29686797 – Avenir Mourenxois / Stade Montois du 28/09/2024

Match arrêté. Le dossier a été transmis à la C.R. Discipline pour examen.

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. Discipline du 10/10/2024 qui a **donné le match à rejouer sur terrain neutre et à huis-clos.**

Cette rencontre est fixée le **dimanche 20/10/2024 à 15h00 sur le stade Idron 2 (synthétique) à Bizanos.** *Ce match n'a pas été fixé dès le samedi 12/10/2024 en raison de possibilités d'appel de la décision de la C.R. Discipline et du délai trop court pour trouver un terrain de repli.*

Match n° 29686805 – J.A. Biarritz / F.C. Bassin d'Arcachon du 28/09/2024

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. Appel du 09/10/2024 qui a **confirmé la décision de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux en ce qu'elle a donné match perdu à l'équipe du F.C. Bassin d'Arcachon (0-3) pour en attribuer le bénéfice à celle de la J.A. Biarritz (3-0) et dit le club de la J.A. Biarritz qualifié pour le tour suivant de la Coupe de France.**

5^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 30 matchs de ce tour **sauf** :

R.C. Chambéry / Avenir Mourenxois **ou** Stade Montois : à jouer le **dimanche 27/10/2024 à 15h00.**

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

PAGE 2/5

Calendrier du 6^{ème} tour :

15 matches avec les 30 vainqueurs du 5^{ème} tour.

La Commission procède à un tirage au sort intégral (1 seul groupe).

Ce tirage est effectué dans les locaux de TV 7 - groupe Sud-Ouest à Bordeaux.

Il s'est déroulé devant les clubs ayant fait le déplacement et a été effectué par **Frédéric VILLEROUX** (champion paralympique de Cécifoot) et **Baptiste BRUCHE** (Joueur de Hockey sur Glace des Boxers de Bordeaux).

Merci au groupe Sud-Ouest pour le prêt des locaux et la parfaite organisation.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 27 octobre 2024 à 15h00** ou le **Samedi 26 octobre 2024 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **tirs au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à comp@fna@ifna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !

La règle des REMPLACES-REPLACANTS ne s'applique PLUS (JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT).

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match.

A partir du 3^{ème} tour, il peut être procédé au remplacement de 5 joueurs au cours d'un match en 3 séquences au maximum en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Système provisoire de l'épreuve : pouvant être modifié ultérieurement avec la suppression de tour(s) ou autres raisons.

SYSTEME COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE						
SAISON 2024/2025						
<u>648 Engagés</u>						
15/09/2024	1 ^{er} Tour	---- >	218	matches avec	436	clubs
29/09/2024	2 ^{ème} Tour	---- >	160	matches avec	218	vainqueurs + 102 entrants
03/11/2024	3 ^{ème} Tour	---- >	126	matches avec	160	vainqueurs + 92 entrants
24/11/2024	4 ^{ème} Tour	---- >		matches avec	126	vainqueurs + entrants
15/12/2024	5 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs + entrants
12/01/2025	6 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs + entrants
02/02/2025	7 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs + entrants
23/03/2025	1/8 ^{èmes}	---- >	8	matches avec		vainqueurs
20/04/2025	1/4	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs
25/05/2025	1/2	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs
15 ou 16 juin 2025	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs

2^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 160 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n°29677977 – E.S. Nouaillé / A.S. du Pays Mellois du 28/09/2024

Arrêté municipal sur les terrains de Nouaillé reçu par courriel le vendredi 27/09/2024 à 18h52, empêchant donc une inversion.

Cette rencontre a été donnée à jouer le mardi 15/10/2024 à 20h00 : qualification de l'E.S. Nouaillé.

Match n°29678912 – F.C. Belvésois / S.C. Astaffortais du 29/09/2024

Courriel du S.C. Astaffortais du 28/09/2024 à 20h12 informant de son forfait.

La commission déclare le **forfait du S.C. Astaffortais** et dit le F.C. Belvésois qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 61 euros pour forfait au S.C. Astaffortais.

Calendrier du 3^{ème} Tour :

126 matches avec les **160** vainqueurs du 2^{ème} tour + **92** entrants.

La Commission procède à la constitution de **7** groupes géographiques, puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 3 novembre 2024 à 15h00** ou le **samedi 2 novembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.**

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

Prochaine réunion :

- Jeudi 14 novembre à 10h30.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Tom LE MIGNOT